

Commune de Chaumont-Gistoux

Champtaine

LEGENDE	
	ZH/ZHCR/ZACC
	Zone boisée
	Zone de non-visibilité
Incidences paysagères quantitatives	
	Négligeables
	Faibles
	Limitées
	Modérées
	Importantes

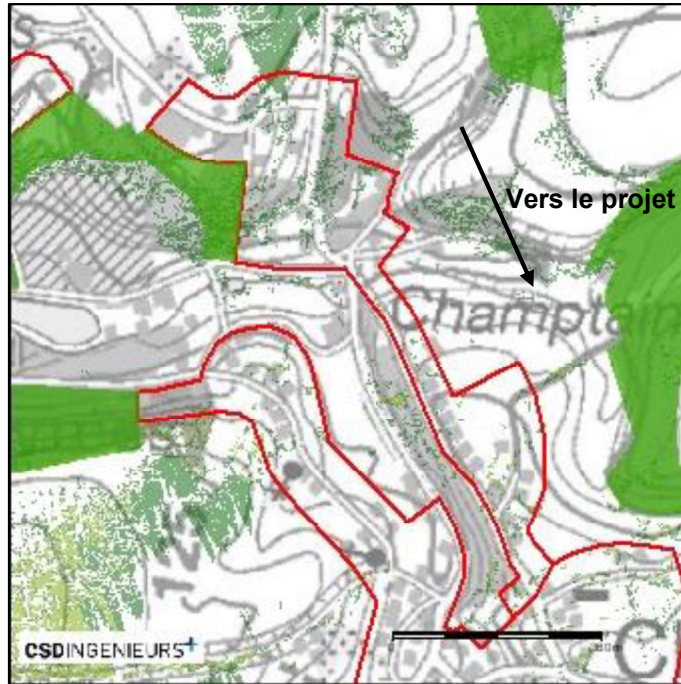


Figure 128 : Incidences paysagères quantitatives - Champtaine

Des zones boisées étant présentes au sein et au sud-ouest de ce village, elles atténuent fortement les vues vers les éoliennes. Seuls les étages supérieurs des habitations situées en zone davantage dégagée pourront présenter de légères vues vers le projet.

Critères quantitatifs

- Pourcentage de la zone d'habitat/habitat à caractère rural couverte par des zones de visibilité : 9 %
- Nombre maximal d'éoliennes du projet visibles : 5 éoliennes (depuis 2,5 % de la zone d'habitat/habitat à caractère rural)
- Distance au projet : minimum 3,6 km
- Angle vertical maximal d'occupation visuelle : 2,4°

Critères qualitatifs

- Parties visibles des éoliennes : extrémités des pales
 - Obstacles visuels naturels : bois
 - Obstacles visuels anthropiques : maisons séparées
- Orientation des vues :
 - espaces privés : majoritairement pas orientées vers le projet
 - espaces publics : majoritairement orientées vers le projet

A l'échelle du village de Champtaine : négligeables